

c.r. a.g. du 8 mai 1982
sté UFFI

1. C.R. d'activité du c.s. et informations sur les procédures en cours
2. approbation des comptes de l'exercice du 01.01.82 au 31.12.82
3. quitus au syndic
4. renouvellement du mandat de syndic. Candidature de la ste SIRIS et de UFFI . Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise , la sté UFFI continuera sa mission jusqu'à la prochaine A.G.
5. nomination des membres du conseil syndical pour une année.
6. information sur la procédure en annulation du permis de construire de la troisième tranche . Décisions à prendre quant à l'entretien des chemins piétonniers et au financement des frais relatifs à cette procédure .

après discussion les résolutions suivantes sont mises aux votes :

1^{ère} résolution : après avoir entendu les diverses explications de l'aménageur de la ZAC , qui a accepté sur demande du conseil syndical , de soumettre à l'approbation des Autorités compétentes un plan de masse rectificatif sur lequel seront supprimé les appellations impropres de « PUBLIC » caractérisant le Parc et les chemins piétonniers.

Récuse toute prétention des riverains , propriétaires du lotissement « LE GOLFE » à faire valoir un quelconque droit sur les chemins piétonniers à créer aux limites de la ZAC , autre que la servitude de passage , et déclare qu'elle assurera l'entretien de ces équipements , inscrits dans les parties communes de la résidence .

Demande aux copropriétaires Mrs Pinture , Douttièrre et Barbéry de se désister de toute instance et action devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le recours contentieux en annulation du permis de construire délivré le 30 Juin 1980 à la SCI LES VALLONS DE FONTSAINTE , dès que le conseil syndical les y invitera.

2^{ème} résolution : l'assemblée générale approuve le plan de masse général de l'ensemble bâti et à bâtir . Cette approbation a pour objet d'entériner définitivement le projet de la 3^{ème}

tranche en cours d'exécution avec cependant mention , par rapport au permis délivré à la SCI les Vallons de Font Sainte en Juin 1980 , des places de stationnement supplémentaires à réaliser pour un équipement suffisant de la Résidence prise dans son ensemble en places de stationnement (environ 310 places) observation ayant été expressément faite par l'Assemblée sur proposition de Mr Philipp pour donner au Conseil Syndical les pleins pouvoirs en vue d'apporter tous aménagements et rectifications au plan de masse approuvé, ainsi que la variante de parkings en épi face au bâtiment B Cette résolution est adoptée à la majorité .

7. création d'un réseau d'arrosage enterré à l'aide d'un forage.
Après discussion la résolution suivante est proposée et adoptée. L'assemblée Générale approuve le principe de la création d'un réseau d'arrosage enterré alimenté à l'aide d'un forage . Pour ce faire l'A.G. donne mandat au c.s. de commander cette réalisation dans la limite maximale d'un budget de 150.000 frs ttc.
8. insonorisation de l'extracteur situé sur la terrasse du bâtiment A2. Cette réalisation ne concerne que la bâtiment A et cette charge sera ventilée aux millièmes du bâtiment A
9. installation de sanitaires pour le personnel de la copropriété
 1. 7
 - 1.